



RÈGLEMENT  
GÉNÉRAL SUR LA  
PROTECTION DES  
DONNÉES

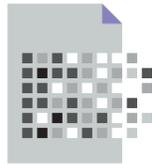




# RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

ou GDPR pour : General Data Protection Regulation

25 MAI 2018



Texte de référence européen en matière de protection des données personnelles pour les résidents de l'U.E.



Le RGPD, c'est LA loi européenne qui régit l'utilisation des données à caractère personnelle. Ce qui est clairement défini comme étant une donnée à caractère personnelle, c'est toute information qui amène à une personne identifiée ou identifiable.

## QUI EST CONCERNÉ ?

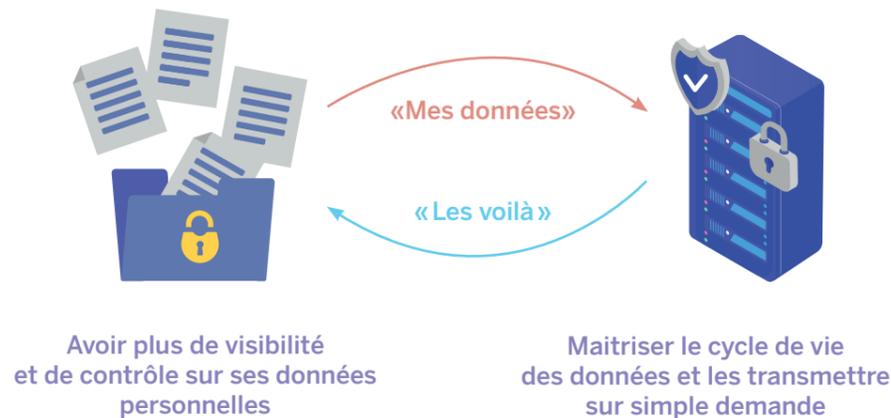
Toutes les structures et les organisations quelles que soient leurs formes juridiques.

- Entreprises
- Entreprises hors UE qui traitent des données personnelles européennes
- Sous-traitants
- Organismes publics
- Associations

## OBJECTIFS & ENJEUX

### Données concernées :

- Base de données prospects et clients
- Sites web et réseaux sociaux
- Échanges et traitements informatiques
- Gestion des données candidats, salariés et bénévoles
- Maîtrise des fournisseurs, prestataires et sous-traitants



## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

### Le RGPD s'applique quand :

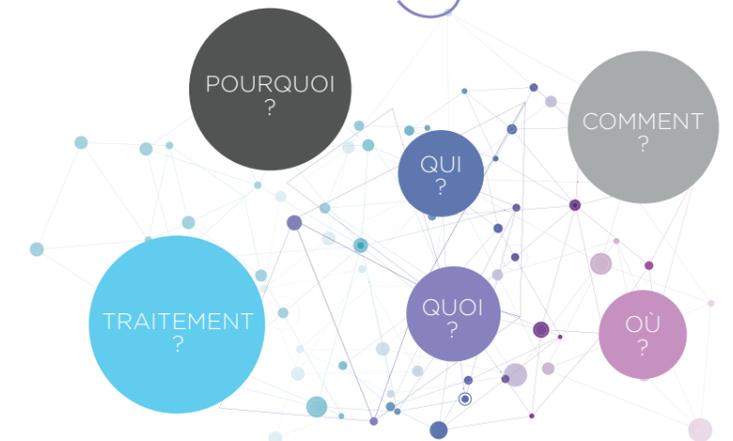
- Une organisation traite des données personnelles
- Un résident de l'UE est directement visé par un traitement des données



## LES ÉTAPES DE MISE EN CONFORMITÉ :

- Audit**
  - 100 à 150 questions sur les points RGPD
  - Inventaire des mesures de sécurités physiques et numériques
  - Permet de savoir ce qui est conforme et ce qui est à mettre en place
- Plan d'action**
  - Évaluation de ce qui est déjà licite et de ce qui reste à régulariser :
  - Étapes RGPD conformes, à améliorer ou non conformes
  - Documents réalisés et à réaliser
  - Procédures à mettre en place
  - Actions à mener
  - Commentaires explicatifs
- Registre & formations au maintien en conformité**
  - Registre de traitements des données personnelles

### 3 Cartographeur



- Mesures de sécurités physiques et numériques
- Politiques de confidentialité
- Mention d'information :
  - Auteur de la collecte
  - Durée de conservation
  - Finalités des données collectées
  - Information sur les droits à la consultation, la modification, la portabilité et la suppression
- Clauses de protection des données avec les sous-traitants
- Vérification de la conformité des fournisseurs et prestataires

## FORMATION

COGF et SEVEN FORMATION vous proposent une session de formation adaptée de 3 jours (21h) qui vous apportera toutes les informations juridiques et pratiques avec une prise en charge totale ou partielle de votre OPCO. Vous serez alors en mesure de comprendre les enjeux de votre future conformité au RGPD.

### Objectifs :

- Savoir comment faire votre mise en conformité
- Cultiver le maintien en conformité

### Fournitures :

- Outils RGPD
- Matériel pédagogique



## CONTRÔLES

Lorsque des manquements au RGPD sont portés à la connaissance de la CNIL ou de la DGCCRF, les sanctions peuvent être les suivantes :

- Rappel à l'ordre
- Enjoindre de mettre le traitement en conformité, y compris sous astreinte
- Limiter temporairement ou définitivement un traitement
- Suspender les flux de données
- Ordonner de satisfaire aux demandes d'exercice des droits des personnes, y compris sous astreinte
- Prononcer une amende administrative
- Condamner à une amende pécuniaire jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaire annuel mondial
- Rendre public les sanctions



50, rue de l'Ourcq 75019 Paris  
Siège social : 01 84 88 71 08  
Fax : 01 77 72 52 72  
Mail : [contact@cogf-groupe.com](mailto:contact@cogf-groupe.com)  
[www.cogf-groupe.com](http://www.cogf-groupe.com)



**Votre conseillère : Sonia Morin**  
Email : [s.morin@cogf-groupe.com](mailto:s.morin@cogf-groupe.com)  
Téléphone : 01 86 26 02 83  
Portable : 06 42 41 61 46

